

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marieeve-fortier-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cdbc1f1e11a6e2dabc6d1aa7>

Date d'obtention : 2024-11-15 15:04:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important d'intervenir rapidement en se référant à la trousse sexto et en suivant chacune des étapes. Pour pouvoir intervenir dans une situation de sextage, elle doit avoir un lien direct avec l'école. La demande d'aide doit provenir de la victime ou de témoins de la situation. Il est primordial de ne pas visionner les images ou vidéos concerné. On doit compléter la grille fournie dans la trousse pour connaître la nature des images ou vidéos. Quand nous parvenons à identifier l'auteur de l'acte malveillant nous devons éviter de le questionner, lui confisquer son cellulaire et communiquer avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La manière dont j'effectue la prise en charge de la situation. Améliorer l'efficacité de l'intervention et accélérer le dénouement légal de la situation de sextage afin d'éviter la propagation des images.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les images ou vidéo en question. Ne pas questionner l'auteur de l'acte malveillant.